



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Denys Cassagnes  
Gestionnaire du « contrôle des structures »  
Service économie agricole / Unité gestion des  
contrôles et environnement des exploitations  
Tél. : 03 85 21 86 46  
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale  
des Territoires**

AUBOEUF Kevin  
Chez Serge PERRAUD  
565, route d'Hurigny  
71960 La Roche-Vineuse

Mâcon, le 20 avril 2022

**Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2022099**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 11 mars 2022 une demande d'autorisation d'exploiter de 22,58 ha situés sur les communes de :

- **CHARNAY-LES-MACON (AI 13, AI14, AI95, AI58, BR20, BR 108, BR109) ,**
  - **MACON (CT76, CT77) ,**
- exploités par GAEC LES PERSERONS.

**Votre dossier a été enregistré complet au 31 mars 2022 sous le n° 2022099.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 31 juillet 2022, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie  
agricole



Philippe Robin